

## **PLFSS pour 2026 : une facture encore lourde pour les travailleurs !**

En deuxième lecture, l'Assemblée nationale a adopté, mardi 9 décembre 2025, le PLFSS pour 2026.

Si cette version acte le décalage de la réforme des retraites, FO en revendique toujours l'abrogation. Cette réforme que nous continuons de combattre, est toujours aussi brutale, injuste et injustifiée.

Pour FO, la mobilisation contre le budget d'austérité a permis de faire tomber le doublement des franchises médicales, le gel des prestations sociales (incluant la sous-indexation des pensions de retraite jusqu'en 2030), le prélèvement de 8 % sur les accessoires de salaire (titres-restaurant, activités sociales et culturelles, etc.) ou encore les mesures remettant en cause le régime dérogatoire des affections de longue durée (ALD) dites « non exonérantes » ne figurent plus dans ce projet de loi.

FO reste opposée aux mesures qui frappent les assurés non seulement sur leur pouvoir d'achat mais surtout sur leur santé en particulier et la remise en cause de notre protection sociale collective :

- la limitation des arrêts de travail (un mois pour une primo-prescription avec un renouvellement plafonné à deux mois) ;
- un ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance maladie) qui, malgré un relèvement à 3 %, demeure très en deçà des besoins réels pour enrayer l'hémorragie des fermetures de lits, stopper les suppressions de postes et répondre aux besoins de soins ;
- la taxation des complémentaires santé qui sera in fine répercutée sur les cotisants ;
- le décalage, par décret, de 14 à 18 ans, de la majoration pour âge des allocations familiales et la suppression de la prime de Noël pour les foyers sans enfants.

Pour FO, ce PLFSS ne présente la facture qu'aux travailleurs et aux assurés sociaux pour résorber un déficit qui résulte en réalité des politiques de l'offre et leur accumulation continue d'exonérations et généreux allègements généraux de cotisations (86,9 Md€ en 2024).

Fin des politiques d'austérité, de la justice fiscale et sociale !

Paris, le 11 décembre 2025

Contact :

**Eric GAUTRON**  
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection  
Sociale Collective**

✉ [egautron](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:egautron@force-ouvriere.fr)

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94